



Procès-verbal

Commission des arbitres

Restreinte

Réunion du :	22 avril 2026
A :	18h30 - Visioconférence (uniquement les membres non-arbitres de ligue) 19h45 - Visioconférence (ensemble de la commission restreinte)
Présidence :	M. Claude Ravier
Présents :	De 18h30 à 19h45 : MM. Claude Ravier - Raphaël Gerales - Christophe Lanoix - Djamel Rabia - Joan Marsigaglia - Eric Sala A partir de 19h45 : MM. Claude Ravier - Raphaël Gerales - Christophe Lanoix - Djamel Rabia - Joan Marsigaglia - Eric Sala - André Chapuis - Ludovic Nening - Yannick Desgranges - Quentin Guillaume - Eric Louvrier
Excusés :	De 18h30 à 19h45 : André Chapuis, Gérard Ferrand A partir de 19h45 : Gérard Ferrand, Fabrice Simard
Assiste :	De 18h30 à 19h45 : Eric Louvrier A partir de 19h45 : Chakib Neghliz (CTA)

1^{ère} partie : attribution des bonus CDA pour les arbitres de ligue

PV interne

2^{ème} partie : CDA restreinte

Claude RAVIER accueille alors l'ensemble des autres membres de la commission restreinte arbitre de Ligue ainsi que Chakib NEGHLIZ (CTA) pour débiter la seconde partie de la réunion à 19h45 et dérouler l'ordre du jour.

SOUTIEN :

La commission apporte tout son soutien à Chloé ROCHE et Thomas JOURNOT victimes de faits disciplinaires graves, ainsi qu'à Joël CECCARELLO, témoin d'incidents très graves.

Par ailleurs, Claude RAVIER revient sur un dossier traité en commission d'appel en indiquant qu'il est essentiel que les arbitres fassent un rapport lorsqu'ils font l'objet d'une demande voire tentative de pression pour faire retirer des sanctions disciplinaires. Une demande sera faite au district pour faire un rappel aux clubs et aux arbitres.

TRAVAUX DU CTA :

Chakib NEGLIZ fait un état de l'ensemble de ses travaux effectués.

Il a fait plusieurs visites de clubs et sections sportives à leur demande ou par l'intermédiaire des autres techniciens du district. Ces visites ont pour but de faire découvrir la fonction, montrer les difficultés de l'arbitrage, mais également ouvrir les portes à de nouvelles vocations. Il se dit plutôt déçu du nombre de clubs intéressés par rapport au nombre global de clubs dans le district.

Chakib a également participé à des réunions de travail interdistricts/ligue avec les autres CTA pour évoquer et étudier les dispositions de la passerelle UNSS/FFF figurant à l'annexe du RI de la CFA et permettant à un arbitre de niveau Académique de devenir JAD après une journée de formation complémentaire seulement.

Un projet définitif sera présenté ultérieurement, certaines questions organisationnelles et structurelles étant encore en suspens.

Il fait également un retour sur le nouveau rapport disciplinaire qui a été présenté lors des stages de mi-saison et dont le bilan est reconnu positivement, que ce soit au niveau de la commission de discipline ou des arbitres. L'objectif recherché semble être atteint et la CDA donne un accord de principe avant une validation définitive lors de la réunion de CDA plénière du mois de juin pour entrer en application officielle la saison prochaine. Il est à noter que le modèle actuel de rapport subsistera pour laisser le choix aux arbitres en fonction de leur appétence pour l'un ou l'autre.

En ce qui concerne les nombreux arbitres absents lors des rencontres et principalement les nouveaux arbitres ou les candidats, Chakib ne les appelle pas systématiquement, mais essaie dans la mesure du possible de prendre contact afin de connaître la raison et anticiper une éventuelle défaillance. Il ne le fait pas automatiquement car, après les premières expériences, certains arbitres pensaient qu'ils allaient être excusés à l'issue de l'échange.

Chakib a également pris contact avec l'ensemble des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage en fin de saison 2024/2025. Il n'a pas eu beaucoup de retour positif avant la publication du PV de la commission de février 2026, malheureusement trop tard pour faire évoluer la situation cette saison.

L'arbitrage et la commission pâtissent du manque d'arbitres ainsi que de la problématique des candidats arbitres, très peu (voir jamais) disponibles et/ou absents lors de leurs matches, qui plus est avec observateur ou tuteur qui, dès lors, font le déplacement inutilement.

Plusieurs discussions ont lieu sur le sujet avec différentes propositions envisageables qui seront étudiées lors d'une réunion de travail spécifique, telles que l'utilisation du statut informel d'arbitre stagiaire, le durcissement des mesures administratives, la question d'un nombre minimum de rencontres arbitrées en fin de saison, une modification du RI voire la création d'un RI spécifique aux candidats. En plus de cette réunion de travail, qui devra partir de la réalité du terrain et des textes législatifs pour la mise en place d'un projet d'action, un courrier de constat de la situation actuel devra parvenir aux clubs afin de les informer.

FORMATION ARBITRES DE LIGUE :

Joan MARSIGAGLIA et Chakib font un point sur la préparation des arbitres de district à devenir arbitre de Ligue et présentent les différents éléments d'assiduités et de résultats théoriques.

Tous deux, comme Quentin GUILLAUME qui participe également aux réunions, constatent que le niveau est très hétérogène et qu'il y a moins de motivation et de travail personnel que les années précédentes. Il est nécessaire qu'ils s'investissent plus afin de se donner des chances de réussites à l'examen final.

Par ailleurs, la commission doit valider la liste des arbitres de district qui seront présentés à l'examen de candidat arbitre de Ligue le 27 juin prochain. En préambule, la CDA regrette le délai trop long entre la date légale de transmission des candidatures (30 avril) et la date de l'examen indiquant que la situation et le travail peut évoluer entre temps. Un questionnaire concernant les arbitres JAL préparant la candidature par le biais de la CDA est également discuté. Certains

éclaircissements sur le fonctionnement actuel et la gestion des JAL seront nécessaires pour la saison prochaine.

Pour la saison 2025/2026, la CDA DTB a 8 places possibles pour la candidature R3. Après différentes discussions, la CDA décide de ne pas utiliser l'ensemble de ces places et propose :

- PV interne

RETOUR TRAVAUX DU BUREAU :

Claude RAVIER et Eric LOUVRIER font une synthèse rapide des éléments évoqués lors du précédent bureau dont les membres de la restreinte ont pu prendre connaissance dans le PV qui a été publié le matin de la réunion.

COURRIERS :

EXPEDITEUR	MOTIF	REPONSE CDA
Tom JUILLERAT	Demande pour être JAL	Demande tardive pour cette saison. La commission conseille à Tom de réitérer sa demande lors de la saison 2026/2027
DTB	Dossiers à double sanction	La commission prend note de l'information fournie et tâchera de s'y conformer
DTB	Carte grise pour défraiement	La commission prend note de l'information
DTB	Règle des arbitres assistants en dernière division de district	Un rappel a été fait aux arbitres. Il serait nécessaire de le transmettre aux clubs afin qu'ils aient également la communication
THIRIAT Sébastien	Arrêt du processus de formation	La commission prend note
CRA	Sanction administrative concernant un arbitre de district	La commission prend note et modifie les désignations en fonction
PERPEREAU Kevin	Arrêt candidature Ligue	La commission prend note
BEAUFFRETON Chloé	Arrivée dans le district la saison prochaine	La commission prend note et lui souhaite la bienvenue par avance
PINET Fabien	Arrêt de l'arbitrage	La commission prend note et le remercie pour les services rendus
CHADULI Chazal Dine	Retour sur protocole "Jouons du bon côté"	Il est nécessaire de refaire une communication aux clubs. Le constat général est fait qu'il y a très peu de matches où le protocole est effectué si l'arbitre ne l'impose pas alors que le processus doit être initié par le club local.
MRENDADA Ahamada	Indispo longue durée	La commission prend note.
ES Pays Maichois	Situation candidats	Une réponse a été apportée

EL ALAMI Chraibi	Indispo longue durée	Plusieurs courriers ont été adressés au club et à l'arbitre. Aucun retour n'a été constaté, par conséquent la commission poursuivra les désignations
ATTOUMANI HAROUNA Issouf	Repas lors des stages de mi-saison	Une réponse a été faite par le district
SALA Eric	Situation SCHELL Eden	La commission remercie Eric pour le retour. Chakib a pris contact avec lui
BOLE Pierrick	Demande de protection	La commission prend note. Le match étant reporté, il n'y a pas lieu de répondre favorablement à la demande
ZUB Raphaël	Indispo longue durée	Plusieurs courriers ont été adressés au club et à l'arbitre. Aucun retour n'a été constaté, par conséquent la commission poursuivra les désignations

RESERVES TECHNIQUES :

La commission étudie deux réserves techniques :

U18 Excellence Bart/Valdahon Vercel 28 mars 2026

Arbitre M. YUKSEL Melih

Réserve technique déposée par M. VERDOT BOURDON Léo, dirigeant de l'équipe de FC Valdahon Vercel, lors de cette rencontre,

« A la 10eme minute, le numéro 3 se blessé grièvement au genou gauche donc obliger d'appelés les pompiers. Le temps d'arrêt de jeu étant de 17 min de jouer. A la 45eme min de la premières mi temps, M.l'arbitre siffle la mi-temps en laissant que 4 min de temps additionnel donc il manque 13 min. »

Attendu que,

- La réserve porte sur la durée de jeu de la période,
- Les lois 5 et 7 des Lois du Jeu IFAB précisent que l'arbitre est le seul juge de la durée d'une période,
- L'arbitre de la rencontre dans son rapport explique le déroulé du match explique l'application du temps additionnel,

La commission,
Considérant que la réserve technique n'a pas été confirmée,

Par ces motifs,

DIT la réserve technique irrecevable sur la forme

DIT la réserve technique irrecevable sur le fond

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

MET les frais de dossier à la charge du club FC Valdahon Vercel

TRANSMET à la Commission Sportive pour homologation

U17 Excellence
Bessoncourt Roppe Lariviere/E. Villers Les Fins
19 avril 2026

Arbitre M. YUKSEL Osman

Réserve technique déposée, supposément, par M. CARRAMONA Tiago, dirigeant de l'équipe de BRCL, lors de cette rencontre,

« Au bout de 5 minutes de jeu le joueur numéro 3 de BRCL subit un tacle alors que celui-ci sortait balle au pied par le joueur 11 de l'équipe de Villers. Le joueur numéro 3 se retrouve alors au sol suite à la faute, ne pouvant plus bouger les pompiers sont appelés pour intervenir (retour des parents fracture de la cheville, impact bien visible sur la cheville) l'arbitre du match ne donne alors que un simple carton jaune et le match se poursuit»

Attendu que,

- La réserve porte sur l'appréciation d'un fait de jeu,
- La loi 5 des Lois du Jeu IFAB précise que l'arbitre ne peut être tenu responsable de la blessure d'un joueur,
- Les faits de jeu sont du ressort et de l'application de l'arbitre,

La commission,

Considérant que la réserve technique n'a pas été confirmée,

Par ces motifs,

DIT la réserve technique irrecevable sur la forme

DIT la réserve technique irrecevable sur le fond

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

MET les frais de dossier à la charge du club Bessoncourt Roppe Larivière

TRANSMET à la Commission Sportive pour homologation

RETOUR COMMISSION DES REGLEMENTS :

La commission étudie deux décisions transmises par la commission des règlements :

D3 Groupe G
Villers Le Lac 2/Valdahon Vercel 3
01 mars 2026

Arbitre M. RATTE Sébastien

Transmet le dossier à la CDA concernant l'erreur d'interprétation du règlement des compétitions séniors (Article 8) de l'arbitre officiel de la rencontre.

Au vu des explications apportées par l'arbitre ainsi que les précisions apportées par les représentants de la CDA dans la commission de céans, la CDA décide de rappeler M. RATTE Sébastien aux devoirs à sa charge.

D3 Groupe E
SP Besancon 2/Besancon Velotte 2
08 mars 2026

Arbitre M. CECCARELLO Joel

Transmet le dossier à la CDA, du fait que l'arbitre officiel de la rencontre n'a pas donné suite aux demandes de renseignements de la commission en date du 10 avril 2026.

La CDA décide d'appliquer le motif C6 du RI de la CDA et sanctionne M. CECCARELLO Joel d'un match de non-désignation le week-end du 23/24 mai ainsi que du retrait de 3 points à la note administrative pour l'absence de rapport.

DOSSIERS :

PV interne

- Absences arbitres néo ou candidats

La discussion a été évoquée en début de réunion.

- ASMU/FCLA

Une réponse a été faite au club et à l'arbitre. Le dossier est en commission de discipline.

- Rencontre avec Clément TURPIN

La CDA prend connaissance de la date pour la rencontre annuelle entre les représentants du comité directeur du district, les représentants de la CDA et Clément TURPIN qui aura lieu le 18 mai 2026. Quelques pistes d'ordre du jour sont évoquées (Néo arbitres, violences, qualité de recrutement, clubs spécifiques futsal, passerelle UNSS/FFF, Arbitres de Ligue en Réserve, ...).

- Problématiques concernant les résultats FIA et les demandes de licence FIA

C'est un point important à revoir et à éclaircir pour les saisons à venir. Par ailleurs, la date du 30 avril, limite pour enregistrer les licences, approche à grand pas, même date qui correspond aux 60j après le 28 février annulant les demandes non validées et donc non prises en compte pour le statut de l'arbitrage.

- Chatillon/Roset Fluans

Un travail collaboratif entre les commissions des arbitres, des délégués et de discipline doit être fait.

- Courtefontaine/Voujeaucourt

Après prise en connaissance des différents échanges de courriel ainsi que du rapport de l'arbitre, la commission décide d'en prendre note et classer le dossier sous couvert de l'article 128 des Règlements Généraux de la FFF.

- Situation des arbitres de ligue en réserve

La CDA prend connaissance de la situation des arbitres de ligue qui sont en réserve, sans être désignés, alors que la ligue demande aux CDA de désigner des arbitres sur des rencontres de R2, R3, R1F et R2F au détriment de la D3 et la D4. A la vue des échéances de fin de saison, la CDA décide de découvrir certaines rencontres de Ligue, sans enjeu, pour désigner sur les rencontres départementales importantes. Une demande de modification de ce fonctionnement sera faite.

- Retour auditions CDA

Quentin GUILLAUME fait un retour sur les différentes auditions qui ont eu lieu les 1^{er} et 7 avril derniers. A l'issue des explications données la CDA prend les décisions suivantes :

- PV interne

- Agenda auditions CDA

A la vue des différents manquements constatés, la CDA décide de convoquer en auditions le 13 mai 2026 en visioconférence :

- PV interne

REVISIONS SANCTIONS :

La commission prend connaissance de différentes demandes de réétudier certaines sanctions administratives :

- PV interne

TOUR DES POLES :

- SDPA :

Eric SALA indique que la réunion initialement agendée le 30 avril est reportée en raison du trop grand nombre de membres excusés. Un groupe de travail sur les référents arbitres aura lieu avec les présents en lieu et place, pour une restitution lors de la prochaine réunion.

- JAD :

Christophe LANOIX demande si la commission de discipline peut faire un retour à la CDA lorsqu'un arbitre joueur est suspendu afin de pouvoir enlever les désignations.

Christophe comme Raphaël GERALDES font le constat d'un nombre (trop) important d'indisponibilités rendant les désignations plus compliquées.

Un grand nombre de rencontres font également l'objets de changements (date, lieux, horaires, ...) nécessitant également des modifications de désignations.

POINT DIVERS :

Raphaël GERALDES indique qu'il a fait ouvrir un dossier disciplinaire vis-à-vis d'une personne qui usurpait le statut d'arbitre sur les réseaux sociaux et proposait ses services aux clubs de district.

FIN DE SAISON :

La finale de la Coupe Crédit Mutuel étant fixée au 25 mai, les classements D1 et les désignations seront effectuées le 18/05/2026 par PV électronique.

La CRA demandant les candidatures JAL, AAR2 et Futsal pour le 31 mai, ces propositions feront l'objet d'un PV électronique en le 28/05/2026.

L'ensemble des autres classements seront réalisés lors de la prochaine réunion de CDA Restreinte qui aura lieu en visioconférence le 02 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et l'ensemble des membres n'ayant plus de sujet à évoquer, Claude RAVIER clôture la réunion à 00h15 en remerciant les participants de leur présence et de leur implication.

**Le Président,
C RAVIER**

**Le Secrétaire,
E LOUVRIER**